

Causette

Causette

PLUS FÉMININE DU CERVEAU QUE DU CAPITON

MONDE D'APRÈS

ET SI ON TRAVAILLAIT MOINS ?

RÉINVENTER
LA GAUCHE
BIENVENUE
À L'ACADÉMIE
DES FUTURS
LEADERS



Causette #130 Février 2022

A HILDEGARDE COMPANY

L 16045 - 130 - F: 5,90 € - RD



VACCINS ET
CYCLES MENSTRUELS
LA RECHERCHE AVANCE

PORTRAIT
ONDINE MORIN
PÊCHEUSE DURABLE

PLACEMENTS
ABUSIFS D'ENFANTS
NOTRE ENQUÊTE



PLACEMENTS ABUSIFS D'ENFANTS

LE CALVAIRE DES FAMILLES

Venus à l'hôpital pour leur bébé, ils repartent sans lui. Accusés à tort de maltraitance, des parents se voient retirer leur enfant, atteint d'une maladie rare. Et dénoncent l'emballage d'un système qui, pour mieux protéger, finit par broyer des familles.

Par **AURÉLIA BLANC** – Illustrations **CHIARA DATTOLA** pour Causette

Comme bien d'autres parents dans leur cas, c'est avec une précision quasi chirurgicale que Roxane et Olivier racontent ce moment où « *le ciel [leur] est tombé sur la tête* ». Pour ce couple francilien, tout commence en avril 2021, lorsqu'ils emmènent leur fils Camu, âgé de 20 mois, aux urgences d'un hôpital parisien. Depuis plusieurs semaines, l'enfant, né grand prématuré, multiplie les crises de pleurs sans que ses parents ne parviennent à le soulager. Après avoir consulté plusieurs médecins, ils se rendent donc à l'hôpital une première fois, puis une seconde. « *J'ai dû m'énerver pour que son cas soit pris au sérieux* », se rappelle Roxane. Fin avril, un diagnostic est finalement posé : Camu souffrirait d'une infection osseuse et doit rester hospitalisé le temps du traitement.

Rouleau compresseur

Mais voilà que quelques jours plus tard, une boule apparaît sur son sternum. De nouveaux examens révèlent alors une fracture et des lésions aux vertèbres. « *Le pédiatre nous dit que les fractures au sternum sont liées à des accidents de la route, des chocs. Mais ça ne peut pas être traumatique, puisque*

Camu était à l'hôpital lorsque la fracture est apparue. Nous ne comprenons pas, et eux non plus », rapporte le couple. Test génétique, scanner, IRM... C'est reparti pour une nouvelle batterie de tests. Jusqu'au 1^{er} juin, où tout bascule. Ce jour-là, Roxane et Olivier sont informés qu'un signalement pour maltraitance va être fait auprès du procureur de la République. « *À ce moment-là, je ne veux pas y croire. C'est tellement improbable...* », confesse Roxane.

Dès lors, tout s'enchaîne : l'expertise médicale, l'audition par la Brigade des mineurs et le placement provisoire de Camu, le 14 juin. D'abord à l'hôpital, puis en pouponnière, où ses parents ont le droit à une heure de « visite médiatisée » (en présence d'un travailleur social) par semaine. Un mois plus tard, malgré un rapport positif de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le couperet tombe : la juge des enfants reconduit le placement pour six mois, jusqu'en janvier 2022. Sauf que, entre-temps, de nouveaux éléments viennent rebattre les cartes : non seulement Camu a développé de nouvelles fractures à la pouponnière, mais les résultats du test génétique sont arrivés. Et révèlent que ce bébé souffre non pas de maltraitance, mais d'une

ostéogénèse imparfaite, une maladie rare (communément appelée « maladie des os de verre »).

Le 3 août, après sept semaines de placement, Camu peut enfin rentrer chez lui et bénéficier d'un suivi médical adapté. « À partir du moment où le diagnostic est tombé, les professionnels à qui on avait affaire se sont ouverts à nous. Et ça a été encore pire pour moi de réaliser qu'en fait, personne n'avait vraiment cru à notre culpabilité. Mais le rouleau compresseur s'était mis en marche », estime Roxane, qui parle de ce placement injustifié comme d'un « traumatisme ». Traumatisme que cette famille est loin d'être la seule à avoir vécu.

Syndrome du bébé secoué ?

En février 2021, l'association Solhand (Solidarité Handicap) créait la Commission maladies rares et justice pour aider les familles prises dans cet engrenage. Déjà une dizaine en quelques mois. « Ce n'est pas à nous de poser un diagnostic. Mais cela fait vingt ans que nous alertons sur le sujet : toutes les familles dont un enfant est atteint d'une maladie rare sont aujourd'hui susceptibles de voir leur enfant placé », prévient Annie Moissin, présidente de Solhand. Quatre ans plus tôt, une centaine de parents avaient publié une tribune dans *Le Monde* pour alerter sur leur situation : réunis au sein de l'association Adikia, tous disent avoir été accusés à tort de maltraitance sur leur enfant. À chaque fois, c'est le même scénario. « Alors que nous consultons les urgences pédiatriques pour nos bébés qui font un malaise, les médecins décèlent des signes a priori évocateurs de maltraitance. Il s'agit essentiellement de fractures, d'ecchymoses ou de saignements à l'intérieur du crâne et des yeux (hématomes sous-duraux et hémorragies rétinienes). [Il se trouve que] ces deux derniers signes sont typiques du "syndrome du bébé secoué". Dans nos cas, cependant, nos enfants sont atteints de diverses maladies rares », clament-ils.

Parmi eux, il y a Virginie, dont le nourrisson a été placé un mois avant qu'on ne lui découvre une hypofibrinogénémie (un trouble de la coagulation qui peut provoquer des hématomes sous-duraux et des hémorragies rétinienes). Vanessa, dont le bébé a été placé plusieurs mois, alors qu'il souffrait en réalité d'une hydrocéphalie externe (une pathologie générant, elle aussi, des hématomes sous-duraux et des hémorragies rétinienes). Ou encore Cyrille Rossant, aujourd'hui président d'Adikia, et lui aussi victime d'une erreur de diagnostic. En 2016, son fils David, alors âgé de quelques mois, est sujet à plusieurs crises de vomissements. « Un virus », selon le pédiatre. Mais la mère de Cyrille, médecin à la retraite, s'inquiète de l'augmentation anormale du périmètre crânien de son petit-fils. Devant son insistance, David est donc reçu à l'hôpital pour des examens, qui révèlent des hématomes sous-duraux et une hémorragie rétinienne. « On nous dit que c'est, à 100 %, un

« On était dévastés. On a vraiment eu l'impression d'une décision arbitraire, sans même avoir été écoutés ni interrogés par la juge des enfants »

Cyrille Rossant, président de l'association Adikia et père de David

bébé secoué. On était sous le choc. Je savais que ni moi ni ma femme n'avions secoué notre enfant. Ne restait que la nounou : ça ne collait pas, mais on ne voyait pas d'autre explication », relate Cyrille. Le neuropédiatre de l'hôpital, lui, évoque pourtant une autre piste : celle de l'hydrocéphalie externe, une pathologie qui touche 0,6 % des enfants et dont les symptômes sont semblables à ceux du « syndrome du bébé secoué » (SBS). Une contradiction médicale qui sème le doute chez les parents, mais n'empêche pas leur signalement, par l'hôpital, pour suspicion de maltraitance.

Dès lors, la spirale se met en marche, jusqu'au placement de David. « On était dévastés. On a vraiment eu l'impression d'une décision arbitraire, sans même avoir été écoutés ni interrogés par la juge des enfants », poursuit Cyrille. Finalement, lors d'une audience en appel, la justice reviendra sur cette décision : estimant qu'il n'y a pas de risque de danger avéré dans l'environnement familial de David, elle décide de lever le placement. Mais pour Cyrille, le doute persiste : son fils a-t-il été secoué, comme l'affirme la première expertise ? Quid de l'autre diagnostic évoqué par le neuropédiatre de l'hôpital ? Pour comprendre de quoi il retourne, ce chercheur en neuroscience se met alors à éplucher la littérature scientifique. « Assez rapidement, j'ai vu qu'il y avait une controverse internationale sur le SBS. Et qu'il y avait un gros problème de fond dans la manière de diagnostiquer de manière certaine les secouements, alors même qu'il peut y avoir d'autres explications », pointe-t-il.



Une question technique – et hautement sensible –, mais pourtant fondamentale. Depuis 2015, 550 familles ont contacté l'association Adikia pour ce qu'elles estiment être une erreur de diagnostic : dans 85 % des cas, il s'agit du syndrome du bébé secoué. Des cas qui se retrouvent aussi en nombre dans le cabinet de l'avocat Grégoire Étrillard : sur les 125 dossiers d'accusation de maltraitance qu'il défend actuellement, tous sont liés à un diagnostic médical contesté. Et parmi eux, 112 font état d'un SBS. Or, derrière le diagnostic de ce syndrome se pose la question des recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS). Car ce sont elles qui sont utilisées, par le corps médical et par l'appareil judiciaire, pour déterminer s'il y a eu maltraitance. Le problème, c'est que ces critères diagnostiques sont sujets à débat. Jugés insuffisants par certains médecins, ils ont aussi été remis en question, en 2016, par la Haute Autorité de santé suédoise.

« Les recommandations actuelles de la HAS sont excessives et ne correspondent pas à l'état de la science. Je ne nie absolument pas l'existence de cas de maltraitances ni la nécessité de les combattre. Mais en l'état, ces recommandations ouvrent la voie à des poursuites injustifiées et à des placements abusifs d'enfants », dénonce maître Grégoire Étrillard. Après avoir saisi (en vain) le Conseil d'État, il envisage aujourd'hui de se tourner vers la Cour européenne des droits de l'homme dans l'espoir de faire abroger ces fameuses recommandations.

Car, pour l'heure, la HAS campe sur ses positions, allant jusqu'à qualifier de « négationnistes » ceux qui contestent ses préconisations. Fin 2019, la HAS rappelait d'ailleurs aux professionnels de santé leur devoir de signalement, « même s'ils ne sont pas certains de la maltraitance et sans avoir à en apporter la preuve ». Et c'est peut-être là le problème.

Présomption de culpabilité

Car au-delà de cette bataille d'experts, c'est toute la procédure menant à ces placements qui pose aujourd'hui question. À commencer par le signalement. Depuis 2015, la loi précise qu'un professionnel de santé ne peut être poursuivi pour avoir signalé à tort une situation, sauf à prouver qu'il n'aurait pas agi « de bonne foi ». L'idée étant qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Et qu'un parent, s'il est innocent, pourra toujours prouver sa bonne foi. « Au début, j'ai pris le signalement un peu à la légère », se souvient Maya*, qui sait n'avoir rien à se reprocher. Au printemps 2021, elle et son mari emmènent leur fils de 3 semaines aux urgences, alarmés par les hématomes qui sont apparus sur son visage. Lorsqu'on leur apprend, quelques jours plus tard, que leur bébé présente plusieurs fractures, c'est le choc. « Il était avec nous depuis sa naissance, et il n'était jamais tombé. J'étais sûre qu'il y avait une cause médicale. J'ai parlé de mon accouchement traumatique, ramené mon dossier médical, proposé de passer des examens... Personne ne nous a écoutés »,

dit amèrement la jeune mère, dont le fils sera finalement placé trois mois. Une fois la machine judiciaire en route, les recherches médicales s'arrêtent – l'expertise médicale réalisée après le signalement faisant office de diagnostic. Comment, dès lors, prouver son innocence ? « C'est très compliqué. Déjà, il faut pouvoir avoir accès au dossier médical de son enfant. Dans l'enquête que nous avons réalisée en 2020 auprès de 150 familles, seules 44 % ont pu l'obtenir. Et 39 % disaient qu'il manquait des pages importantes. Ensuite, il faut trouver des médecins qui acceptent de se pencher sur ces cas et qui soient compétents pour traiter ces dossiers souvent complexes. Mais même si certains acceptent, ces expertises n'ont aucune valeur juridique. Quand on est parents, on n'a donc quasiment aucun moyen de prouver son innocence. C'est tout le problème », résume Cyrille Rossant, d'Adikia.

À cette « présomption de culpabilité » s'ajoute une certaine opacité de l'ASE, chargée de réaliser les enquêtes sociales sur lesquelles s'appuient ensuite les juges des enfants. Des rapports auxquels les parents n'ont généralement pas accès et que leurs avocats – s'ils en ont un – découvrent la veille, voire le jour de l'audience. Ce que dénonçait déjà, en 2013, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), y voyant là une mise à mal du « principe du contradictoire garant d'un procès équitable ».

Excès de précautions

Récemment, la CNCDH s'inquiétait également du recours fréquent au placement, dont de nombreuses études montrent qu'il est « trop souvent utilisé de manière abusive ». « Dans mes dossiers, 98,8 % des enfants ont été placés dès le signalement par l'hôpital », s'alarme l'avocat Grégoire Étrillard. Un principe de précaution devenu la norme, dans un système qui craint, plus que tout, de passer à côté d'une situation de maltraitance. « Depuis trente ans, la société n'a cessé de renforcer son seuil de vigilance. Le système s'est architecturé autour de cette idée qu'il faut "éviter le drame". Et de plus en plus de parents ont l'impression qu'on agit trop fort, trop vite », concède Laurent Puech, travailleur social et ancien président de l'Association nationale des assistants de service social. Mais si ce « précautionnisme » prévaut aujourd'hui, rappelle-t-il, c'est aussi parce qu'il répond à une attente de la société. « D'un côté, on reproche aux professionnels de ne pas protéger assez les enfants, mais de l'autre, on leur reproche de prendre des précautions excessives. Il y a une attente paradoxale et, de fait, des objectifs impossibles à atteindre. » ●

* Le prénom a été modifié.

Note de la rédaction

Dans un souci de lisibilité pour nos lecteur-rices, nous avons décidé de ne pas avoir recours à l'écriture inclusive pour l'édition de cette enquête, car elle en aurait trop alourdi la lecture.



MALTRAITANCE ET AUTISME

LA GRANDE CONFUSION

Confrontés à la méconnaissance de ce handicap, de nombreux parents d'enfants autistes sont suspectés de maltraitance par la Protection de l'enfance.

Voilà des années que parents et associations tirent la sonnette d'alarme. « Actuellement, en France, des dizaines de familles avec un ou plusieurs enfants autistes sont menacées de placement ou ont vu leurs enfants leur être arrachés. La raison : les services de l'Aide sociale à l'enfance [ASE, ndlr] les accusent d'être responsables des troubles de leur enfant », dénonçaient déjà, en 2015, 127 associations, après qu'une mère s'est vu retirer la garde de ses enfants autistes. À l'origine du problème ? Une méconnaissance de ce trouble du neuro-développement, dont les manifestations peuvent être confondues avec des signes de maltraitance. « Beaucoup d'enfants autistes mangent mal et sont maigres, s'agitent en classe, ne sont pas propres, ont des troubles du sommeil... Ce qui pousse certains professionnels à faire des signalements, alors que ces enfants ne sont pas maltraités : ils sont autistes », s'agace Danièle Langlois, présidente d'Autisme France.

Croyant déceler une possible maltraitance, des professionnels de santé ou de l'Éducation nationale vont ainsi « signaler » les parents. Soit en envoyant une « information préoccupante » aux services sociaux, soit en effectuant un signalement auprès du procureur de la République. Dès lors, les parents se retrouvent sous le coup d'une enquête sociale, effectuée par l'ASE. C'est cette enquête qui, ensuite, servira de base pour décider d'une éventuelle mesure,

notamment lors de l'audience devant le juge des enfants – systématique dès lors qu'il y a signalement auprès du procureur. « C'est lors de cette première

“J'ai des rapports de l'ASE dans lesquels il est écrit que, si un enfant autiste a des troubles du comportement, c'est lié au modèle éducatif”

Sophie Janois, avocate

audience que j'interviens, explique Sophie Janois, avocate spécialisée dans l'autisme. Et régulièrement, l'ASE préconise de placer l'enfant, au motif qu'en l'éloignant de la famille, on devrait voir ses troubles minorés. Ce qui est une totale ineptie. »

Approche psychanalytique

Ces situations sont d'autant plus complexes que, bien souvent, les familles tentent justement, au moment où on les signale, d'obtenir un diagnostic – lequel peut prendre un à deux ans. Comble : ce sont parfois au sein même des institutions où elles cherchent ce

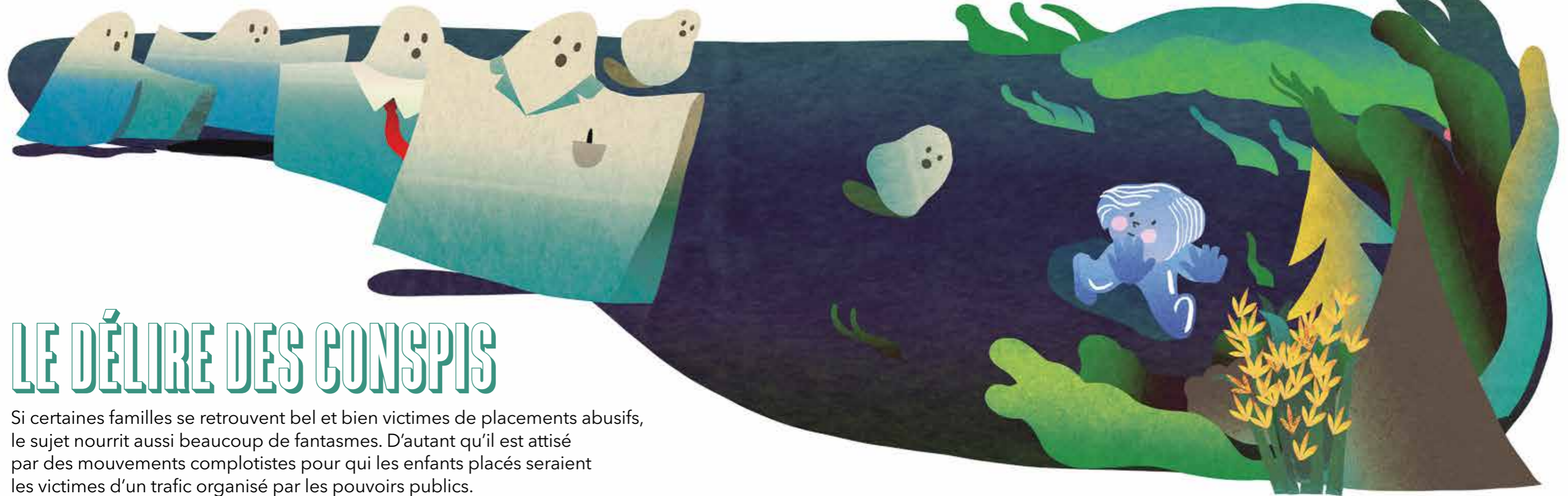
diagnostic qu'on les signale... En effet, certaines hypothèses psychanalytiques – qui verraient dans l'autisme le fruit d'un dysfonctionnement familial – continuent d'irriguer nombre de structures médico-sociales. Bien qu'elles aient été désavouées, en 2012, par la Haute Autorité de santé.

Et même une fois ce diagnostic posé, il ne suffit pas toujours à convaincre l'ASE que ces parents ne sont pas responsables des troubles de leur enfant. Car les travailleurs sociaux sont rarement formés sur le sujet. « Aujourd'hui encore, j'ai des rapports de l'ASE dans lesquels il est écrit que, si un enfant autiste a des troubles du comportement, c'est lié au modèle éducatif. Parfois, le mot "autiste" n'apparaît même jamais sur dix pages, malgré un diagnostic formel. Évidemment qu'on va vers l'erreur judiciaire ! » dénonce Sophie Janois.

Un problème dont s'est – timidement – saisi le gouvernement. Pour « mettre fin à la confusion entre l'autisme, le TDAH¹ et les troubles dys² », il a publié, l'été 2021, un kit d'information à destination des différents professionnels. Et en attendant que le message passe, Sophie Janois, elle, continue de défendre des parents d'enfants autistes – « deux à trois dossiers par semaine » – menacés de placements. ● **A. B.**

1. Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

2. Troubles cognitifs spécifiques et troubles des apprentissages qu'ils induisent (dyscalculie, dysorthographe, dyslexie...).



LE DÉLIRE DES CONSPIS

Si certaines familles se retrouvent bel et bien victimes de placements abusifs, le sujet nourrit aussi beaucoup de fantasmes. D'autant qu'il est attisé par des mouvements complotistes pour qui les enfants placés seraient les victimes d'un trafic organisé par les pouvoirs publics.

« **La justice doit rendre les enfants placés illégalement** », pouvait-on lire sur une banderole devant l'Hôtel de Ville de Paris, le 10 janvier 2021. Ce jour-là se tenait un rassemblement « *contre les placements abusifs et la pédocriminalité* », comme il y en a eu depuis deux ans à Marseille, Nantes, Strasbourg, Clermont-Ferrand, Melun ou Versailles. « *Des enfants sont enlevés en France [par l'Aide sociale à l'enfance, ou ASE, ndr], et ensuite, les parents ne peuvent plus les voir, on n'a plus de nouvelles d'eux. Malheureusement, je pense qu'ils sont sortis de l'ASE et ils sont violés en toute impunité* », accusait un participant, dans une vidéo tournée à Versailles, en février 2021. Arborant une pancarte inscrite du slogan « *placements abusifs d'enfants = placements financiers* », il disait vouloir alerter sur les « *kidnappings* » d'enfants orchestrés, selon lui, par les pouvoirs publics. Un discours qui fédère peu de manifestants, mais qui se répand comme une traînée de poudre sur le Web.

Complot d'État

Quiconque s'intéresse aux placements jugés « abusifs » finit inévitablement par tomber sur une nébuleuse de sites conspirationnistes. Comme celui de l'association Rendez-nous nos enfants, qui dénonce « *les parlementaires criminels* », « *les départements nazis* », les magistrats « *volant nos enfants pour leurs rituels nazis et pédophiles* »... et implore les parents d'aller récupérer leur progéniture « *par la force* ». Comme

celui de Pédopolis, qui dénonce les « *réseaux pédocriminels d'État* » au service des « *élites satanistes* » et dont l'ASE serait complice. Ou encore la page Facebook « *Placements abusifs d'enfants France* » (5000 abonnés), qui, entre deux publications sur le complot du Covid-19, affirme que les placements d'enfants sont faits « *pour le fric, seulement pour le fric* ». Un argument qui est au cœur d'une proposition déposée, fin 2018, sur le site du Conseil économique, social et environnemental (Cese), par un internaute dénonçant « *le juteux business du placement abusif* ».

L'argument de l'argent

Restée lettre morte, cette proposition est depuis régulièrement commentée par des parents s'estimant victimes de placements abusifs. Un discours que Pierre Verdier connaît bien. Après une carrière dans la protection de l'enfance, et désormais avocat, il défend aujourd'hui certains de ces parents. « *J'ai régulièrement des clients qui me disent : "Ça rapporte de placer les enfants." Je l'entends avec insistance* », constate-t-il. Lui-même auteur de plusieurs travaux sur les dysfonctionnements de l'ASE et critique sur les placements – donc peu susceptible de complaisance à l'égard du système –, réfute pourtant cet argument. « *Le placement ne rapporte pas, il coûte ! Peut-être pas à la structure qui accueille l'enfant, mais il coûte cher aux départements, à l'État, à la société. Et il est certain que ce n'est pas pour des raisons financières que*

les juges prononcent des placements », affirme Pierre Verdier. Elle a beau être infondée, cette accusation n'est pourtant pas nouvelle. « *Je pense qu'on est quelques travailleurs sociaux à se l'être pris un jour dans la figure. Ce fantasme-là apporte une explication simple, clés en main, à une situation qui peut être insupportable à vivre. En ce sens, c'est un récit alternatif qui peut avoir un intérêt immédiat pour les parents* », témoigne Laurent Puech, travailleur social et ancien président de l'Association nationale des assistants de service social. Ce qui est nouveau, dit-il, ce sont les discours sur la pédocriminalité, « *apparus assez fortement ces cinq dernières années* ».

Opacités de l'ASE

En cause ? L'hypervisibilité donnée à ces théories par les réseaux sociaux d'abord. L'influence de la mouvance complotiste QAnon (qui alimente les plus folles rumeurs sur les trafics d'enfants) ensuite. Mais aussi le fonctionnement même de l'ASE, qui génère beaucoup de méfiance chez les parents. Car, bien souvent, ces derniers ne savent pas qui a déposé une information préoccupante à leur encontre. Ne connaissent pas les motifs de l'enquête sociale dont ils font l'objet. Et on va parfois jusqu'à leur refuser de lire le rapport d'enquête. « *Si on reprend le parcours qui conduit à un placement, il y a toute une série de moments où les parents ne savent pas ce qui est train de se produire. Ces opacités peuvent générer des fantasmes chez certaines personnes qui ont l'impression*

“Des enfants sont enlevés et ensuite on n'a plus de nouvelles d'eux. [...] Je pense qu'ils sont sortis de l'ASE et ils sont violés en toute impunité”

Un participant à une manifestation à Versailles, en février 2021

d'être broyées par un système », analyse l'assistant social. Faut-il s'en inquiéter ? « *Les réseaux sociaux constituent une soupape, dans la mesure où ils permettent d'exprimer ce qu'on ne peut pas dire à des travailleurs sociaux. Le danger, c'est qu'il puisse y avoir, dans quelques cas, passage à l'acte, comme on l'a vu avec la petite Mia* », estime Laurent Puech. En avril 2021, cette petite fille de 8 ans, placée chez sa grand-mère, avait été enlevée par plusieurs hommes, avec la complicité de sa mère. Un commando derrière lequel se trouvait notamment Rémy Daillet-Wiedemann, une figure de la sphère conspirationniste d'extrême droite. Soupçonné d'avoir orchestré l'enlèvement de Mia, il appelait à mener des actions pour restituer des enfants placés à leurs parents. Et a depuis été mis en examen pour plusieurs projets d'attentats contre des institutions. ● A. B.